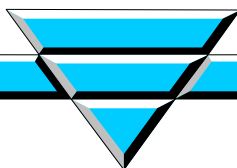


MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Ville de Villefranche sur Saône
Direction Sécurité Urbaine
183, rue de la Paix
BP 419
69653 VILLEFRANCHE / SAONE CEDEX
Tél: 04.74.62.60.42.



ACHAT DE CARNETS DE TIMBRES-AMENDES : IMPRESSION, EDITION ET LIVRAISON

N° de marché

--	--	--	--	--	--	--	--

Cahier des clauses techniques particulières



I) Présentation générale

Le service de sécurité urbaine de la ville de Villefranche sur Saône comporte deux services verbalisateurs :

- la police municipale, qui est compétente pour verbaliser les infractions au stationnement (carnets de timbres-amendes verts), aux règles de la circulation routière (carnets de timbres-amendes roses), et à la vitesse des véhicules (carnets de timbres-amendes jaunes)
- l'unité de contrôle du stationnement, chargée de contrôler le respect du stationnement payant et de verbaliser le stationnement gênant le cas échéant.

34 000 infractions ont été constatées au cours de l'année 2009 sous forme de timbres-amendes.

Les souches (3^{ème} volet) des timbres-amendes sont ensuite transmises au service gestionnaire qui les numérise et les enregistre. Cet enregistrement est réalisé sous le numéro de timbre-amende, grâce à la lecture magnétique du numéro figurant sur la ligne CMC7.

Depuis le mois de mars 2009, les contrevenants paient leurs amendes au service gestionnaire. Ces paiements sont à leur tour numérisés, avec la carte de paiement qui les accompagne (1^{er} volet du timbre-amende). La lecture magnétique du numéro de la carte-lettre sur la ligne CMC7 permet le rapprochement avec la souche correspondante dans la base de données. Le procès-verbal est alors renseigné comme payé.

II) – Objet de la prestation

- Définition de la prestation
 - ✓ Impression, édition, livraison de carnets de timbres-amendes (CCTA) verts
 - ✓ Adaptation des carnets aux évolutions réglementaires
 - ✓ Commande : 5000 CCTA verts à partir du numéro 2641177451

- **Contenu de la prestation**

- ✓ **Impression et édition de carnets de contraventions**

Les carnets de contraventions doivent avoir une numérotation particulière pour les distinguer des carnets de contraventions utilisés par les autres services verbalisateurs. Cette numérotation est indiquée par les services de l'Officier du Ministère Public.

Les cinq premiers chiffres situés à gauche de la ligne CMC7 figurant au pied des trois volets de chaque contravention sont les cinq chiffres du code INSEE de la commune. (69264 pour la commune de Villefranche sur Saône)

Les numéros des carnets de timbres-amendes doivent obligatoirement se suivre. Il ne peut y avoir d'interruption dans la numérotation.

Les carnets doivent être édités et imprimés conformément aux articles A37-11, A37-2, A37-3, A37-6 du code de procédure pénale, et correspondre au formulaire CERFA 11318 (timbres-amendes verts)

L'adresse indiquée sur la carte-lettre est la suivante :

**Recto : Régie d'Etat des contraventions
BP 50075
69653 – Villefranche sur Saône Cedex**

**Verso : Parquet du Tribunal de Police
Ministère Public
BP 40418
69653 – Villefranche sur Saône Cedex**

Le papier utilisé doit être de marque « imprim'vert », de qualité et solide. Les trois volets doivent pouvoir être détachés facilement et nettement, sans se déchirer et parfaitement ajustés. Ils doivent être suffisamment résistants à la pluie et au soleil.

La ville de Villefranche sur Saône sera particulièrement attentive à la qualité de la magnétisation de la ligne CMC7, dont la bonne lecture est essentielle au bon fonctionnement du traitement des procès-verbaux. La ligne CMC7 doit en effet être compatible avec le lecteur laser VIPS SLC 60 et correspondre à la norme NFZ 63001/E13B. Les caractéristiques techniques du lecteur laser sont jointes en annexe 2 et celles du code CMC7 en annexe 3.

Le délai de livraison doit être de six semaines à compter de la réception du bon de commande pour 50% de la commande, le solde sera livré le 15 juin 2010. Les carnets doivent être livrés et déposés (pendant les heures d'ouverture des bureaux : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00) à l'adresse suivante :

**Police Municipale
228 rue Paul Bert
69400 – Villefranche sur Saône
☎ 04/74/62/60/49
Fax : 04/74/62/60/57**

L'impression des carnets doit suivre l'évolution réglementaire, particulièrement la description technique des carnets imposés par les ministères concernés.

III) – Annexes

**Annexe 1 : CERFA numéro 11318
Annexe 2 : Descriptif technique du lecteur laser VIPS SLC 60
Annexe 3 : Descriptif technique de la ligne CMC7**